

3RD SESSION, 37th LEGISLATURE, ONTARIO 51 ELIZABETH II, 2002

3° SESSION, 37° LÉGISLATURE, ONTARIO 51 ELIZABETH II, 2002

Bill 184

Projet de loi 184

An Act to proclaim Rouge Park Week Loi proclamant la Semaine du parc de la Rouge

Mr. Gilchrist

M. Gilchrist

Private Member's Bill

Projet de loi de député

1st Reading October 3, 2002 2nd Reading 1^{re} lecture

3 octobre 2002

3rd Reading

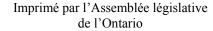
2^e lecture

3^e lecture

Sanction royale

Royal Assent









An Act to proclaim Rouge Park Week

Loi proclamant la Semaine du parc de la Rouge

Preamble

The Rouge Park is North America's largest natural environment park in an urban setting. It spans an area of almost 5,000 hectares, from its headwaters in the Oak Ridges Moraine to the marshes at the mouth of the Rouge River on the shore of Lake Ontario.

The park is an ecosystem of outstanding natural features that exists in a setting with human habitation of many different cultures. Human activities exist in harmony with the natural values of the park. Accordingly, the park is a sanctuary for nature and the human spirit.

Therefore, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly of the Province of Ontario, enacts as follows:

Rouge Park Week

1. (1) In 2002, the week of September 30 to October 6 is proclaimed as Rouge Park Week.

Same

(2) In each year following 2002, the week beginning with the first Monday in October is proclaimed as Rouge Park Week.

Commencement

2. This Act comes into force on the day it receives Royal Assent.

Short title

3. The short title of this Act is the Rouge Park Week Act, 2002.

EXPLANATORY NOTE

The Bill proclaims Rouge Park Week. It is the week from September 30 to October 6, 2002. In each year after 2002, it is the week beginning with the first Monday in October.

Préambule

Le parc de la Rouge est le plus grand parc naturel situé en milieu urbain d'Amérique du Nord. Il couvre près de 5 000 hectares, soit depuis le cours supérieur de la rivière Rouge dans la moraine d'Oak Ridges jusqu'aux marais à l'embouchure de la rivière sur les rives du lac Ontario.

Le parc, qui constitue un écosystème aux particularités naturelles exceptionnelles, coexiste avec des zones d'habitations humaines de différentes cultures. Les activités humaines s'exercent en harmonie avec les valeurs naturelles du parc. Le parc est par conséquent un sanctuaire de la nature et de l'esprit humain.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Semaine du parc de la Rouge

1. (1) En 2002, la semaine du 30 septembre au 6 octobre est proclamée Semaine du parc de la Rouge.

Idem

(2) Chaque année qui suit 2002, la semaine qui commence le premier lundi d'octobre est proclamée Semaine du parc de la Rouge.

Entrée en vigueur

2. La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

3. Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2002* sur la Semaine du parc de la Rouge.

NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi proclame la Semaine du parc de la Rouge, qui est du 30 septembre au 6 octobre 2002 et qui sera la semaine qui commence le premier lundi d'octobre de chaque année par la suite.